

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	905
Délégations de signature (agent comptable).....	905
Arrêté n° 2011-50 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT Génie Biologique).....	906
Arrêté n° 2011-51 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Génie Civil).....	906
Arrêté n° 2011-52 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Informatique).....	907
Arrêté n° 2011-53 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Réseaux et Télécommunications).....	908
Arrêté n° 2011-54 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Techniques de Commercialisation).....	908

ARRÊTÉS

Délégations de signature (agent comptable)

Je soussigné Olivier AGNELY, agent comptable de l'Université de La Rochelle, accorde délégation de signature aux agents de l'agence comptable, dans les conditions ci-dessous définies, à compter du 1er janvier 2011.

Cette délégation annule et remplace toutes celles ayant pu être accordées antérieurement.

Nom Prénom	Nature de la délégation
Brigitte ALBERT	• Remises de chèques TG • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Tout courrier relatif à son service • Délégation générale, en l'absence de l'agent comptable
Josiane PALLU	• Bordereaux de validation de la paye à façon • Remises de chèques TG • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Tout courrier relatif à son service • Quittances de caisse • Délégation générale, en l'absence de l'agent comptable
Isabelle HERAUDEAU	• Remises de chèques TG • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Fiches de renseignements • Lettres types
Jérôme PROTON	• Remises de chèques TG • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Fiches de renseignements • Lettres types • Quittances de caisse • Percevoir le montant des chèques de retrait d'espèces établis par l'agent comptable
Brigitte BELLAVOINE	• Fiches de renseignements • Lettres types • Ordres de paiement relatifs aux avances sur missions • Quittances de caisse

À La Rochelle, le 14 janvier 2011.

L'agent comptable,
Olivier AGNELY

Arrêté n° 2011-50 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT Génie Biologique)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation

Vu l'article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 : composition du jury du **Diplôme Universitaire de Technologie**, spécialité **Génie Biologique** pour l'année universitaire **2010/2011** :

Le jury des semestres 1, 2 du DUT, spécialité Génie Biologique est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, maître de conférences**

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Sandrine DIDELOT, maître de conférences

Sid-Ahmed REZZOUG, maître de conférences

Martial SAFAR, professeur certifié

Nicolas LOURADOUR-PONTEIL, personnalité extérieure

Le jury des semestres 3, 4 du DUT, spécialité Génie Biologique, option IAB et option ABB est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, maître de conférences**

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Sandrine DIDELOT, maître de conférences

Sid-Ahmed REZZOUG, maître de conférences

Martial SAFAR, professeur certifié

Nicolas LOURADOUR-PONTEIL, personnalité extérieure

Le jury qui délivrera le Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Génie Biologique, option IAB et option ABB est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, maître de conférences**

Cyrille BARTHELEMY, maître de conférences

Sandrine DIDELOT, maître de conférences

Sid-Ahmed REZZOUG, maître de conférences

Martial SAFAR, professeur certifié

Nicolas LOURADOUR-PONTEIL, personnalité extérieure

Article 2 : affichage du présent arrêté :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-51 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Génie Civil)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation

Vu l'article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 : composition du jury du **Diplôme Universitaire de Technologie**, spécialité **Génie Civil** pour l'année universitaire **2010/2011** :

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du DUT, spécialité Génie Civil est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Valérie ANCIANT, professeur agrégé

Fabien GENDRON, professeur agrégé

Antonin SUEVY, personnalité extérieure

Le jury qui délivrera le Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Génie Civil est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Valérie ANCIANT, professeur agrégé

Fabien GENDRON, professeur agrégé

Antonin SUEVY, personnalité extérieure

Article 2 : affichage du présent arrêté :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-52 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Informatique)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation

Vu l'article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 : composition du jury du **Diplôme Universitaire de Technologie**, spécialité **Informatique** pour l'année universitaire **2010/2011** :

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du DUT, spécialité Informatique est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Jamal MALKI, maître de conférences

Philippe COULAUD, professeur agrégé

Philippe CROTTEREAU, professeur certifié

Anne-Françoise PERON, personnalité extérieure

Le jury qui délivrera le Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Informatique est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Jamal MALKI, maître de conférences

Philippe COULAUD, professeur agrégé

Philippe CROTTEREAU, professeur certifié

Anne-Françoise PERON, personnalité extérieure

Article 2 : affichage du présent arrêté :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-53 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Réseaux et Télécommunications)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation

Vu l'article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 : composition du jury du **Diplôme Universitaire de Technologie**, spécialité **Réseaux et Télécommunication** pour l'année universitaire **2010/2011** :

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du DUT, spécialité Réseaux et Télécommunication est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Alain GAUGUE, maître de conférences

Sébastien MESURE, professeur agrégé

Olivier BRUNEAU, personnalité extérieure

Le jury qui délivrera le Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Réseaux et Télécommunication est composé de :

Président : Patrice JOUBERT, maître de conférences

Alain GAUGUE, maître de conférences

Sébastien MESURE, professeur agrégé

Olivier BRUNEAU, personnalité extérieure

Article 2 : affichage du présent arrêté :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2011.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2011-54 du 21 janvier 2011 portant nomination de jury (DUT spécialité Techniques de Commercialisation)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation

Vu l'article 23 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Vu, les propositions de M. le directeur de l'IUT

ARRÊTE

Article 1 : composition du jury du **Diplôme Universitaire de Technologie**, spécialité **Techniques de Commercialisation** pour l'année universitaire **2010/2011** :

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du DUT, spécialité Techniques de Commercialisation est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, maître de conférences**

Pascale DAVID, professeur agrégé

Eric JAUFREY, professeur certifié

Brigitte NOC, professeur agrégé

Karine DEFRANCE, personnalité extérieure

Le jury qui délivrera le Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Techniques de Commercialisation est composé de :

Président : **Patrice JOUBERT, maître de conférences**

Pascale DAVID, professeur agrégé

Eric JAUFREY, professeur certifié

Brigitte NOC, professeur agrégé

Karine DEFRANCE, personnalité extérieure

Article 2 : affichage du présent arrêté :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2011.

Le président
Gérard Blanchard
